

La présente modification vise à :

- A. répondre aux questions posées par les fournisseurs; et
- B. modifier la numérotation des défis à l'annexe B de la version anglaise de l'appel de propositions. La version française ne sera pas mise à jour.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.

1. Est-il possible de confirmer qu'un ministère canadien responsable est requis uniquement pour le volet B (et non pour le volet A)?
 - a. Oui. Un ministère responsable canadien est requis uniquement pour le volet B.
2. Est-il possible de confirmer que le volet A ne comporte aucune exigence relative au partenariat?
 - a. Oui. Le volet A ne comporte aucune exigence relative au partenariat.
3. Pour ce qui est des clauses du contrat subséquent, si nous souhaitons négocier une clause, quand devons-nous en faire mention?
 - a. Il est possible de négocier une clause du contrat subséquent après que le projet ait été retenu à des fins de financement.
4. Est-ce que l'on doit avoir rempli et présenté la Partie 5 – Certifications et renseignements supplémentaires au moment de présenter de la proposition?
 - a. L'attestation du contenu canadien doit être reçue lors de la présentation de la proposition. Les autres certificats doivent être reçus avant l'attribution du contrat.
5. Nous avons déjà obtenu la signature du DG pour notre projet. Est-ce que nous devons l'obtenir de nouveau?
 - a. La signature permet de confirmer que le DG a lu le document dans son intégralité, et qu'il consent à la collaboration de l'organisation en fonction de ce qui est prévu dans la description du projet et du budget. Par conséquent, la signature d'un DG ne peut être antérieure à la date du lancement de l'appel de propositions, soit le 5 décembre 2016.
6. L'échéance de ce processus très complexe est serrée en raison du congé des Fêtes (Noël et jour de l'An). Est-ce que le Canada pourrait reporter la date de remise de la proposition?
 - a. Nous sommes reconnaissants de l'intérêt que vous manifestez à l'égard de l'appel de propositions d'innovation de RDDC. Cependant, une version provisoire est publiée depuis le 6 octobre 2016 et aucune modification importante n'a été apportée. L'appel de proposition se termine le 11 janvier 2017. Aucune prolongation n'est accordée pour l'instant.
7. Comment dois-je m'y prendre pour établir si mon projet est classifié? Où puis-je trouver des renseignements à ce sujet?
 - a. Une proposition est dite classifiée si elle contient des renseignements relatifs à l'intérêt national qui pourraient donner lieu à une exemption ou une exclusion en vertu de la [Loi sur l'accès à l'information](#) ou à la [Loi sur la protection des renseignements](#), et dont on peut raisonnablement prévoir que la divulgation cause des torts (définition de l'intérêt national dans le Guide des approvisionnements), conformément à la [Politique sur la sécurité du gouvernement du Canada](#) du Conseil du Trésor. On s'attend à ce que la majorité des propositions ne fassent pas l'objet d'une exemption ou d'une exclusion et qu'elles soient donc présentées à titre de propositions non classifiées.
8. Nous collaborons actuellement avec une entreprise internationale. Est-ce que toutes les pièces doivent être fabriquées au Canada?
 - a. Cet approvisionnement est conditionnellement limité aux biens et services canadiens, et aucun point n'est accordé au contenu canadien. Toutefois, pour chaque défi S et T, si au

moins deux soumissions accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien sont présentées, l'évaluation portera seulement sur les soumissions accompagnées de cette attestation; dans le cas contraire, toutes les soumissions seront évaluées. Par conséquent, le soumissionnaire dont le contenu est au moins à 50 % canadien doit joindre à sa soumission une attestation valide de contenu canadien.

9. Est-ce que l'on peut ajouter un autre défi au volet B? Voici le libellé proposé : Des projets S et T visant à établir un nouveau point de référence national destiné la formation CBRN à l'intention de tous les premiers intervenants en vue de sa revitalisation.
 - a. Plusieurs facteurs ont été pris en considération afin de choisir les défis S et T de l'appel de propositions, notamment les priorités en matière de S et T, le budget et les commentaires reçus des intervenants durant le processus de demande de renseignements. On ne prévoit pas ajouter de défis au volet B.

10. Où peut-on trouver le modèle de lettre pour les partenaires?
 - a. Il n'y a aucun modèle de lettre. Les soumissionnaires qui souhaitent fournir des lettres d'appui de la part d'un intervenant doivent utiliser leur propre modèle. Cependant, les soumissionnaires qui présentent une proposition en réponse au volet B doivent inclure un formulaire de signature des partenaires dûment rempli, comme il est prévu à l'annexe H. Le formulaire de signature des partenaires peut être téléchargé à partir de l'outil en ligne et figure dans la « Liste des annexes ». Les soumissionnaires doivent prendre note que les lettres de la part de partenaires parties au projet ne seront pas prises en considération.